

## ACTE DE RENOUELEMENT DE CONCESSION

### Concession n° 3/21/18

Le maire de la commune de Corbas,

Vu la demande présentée par Mme BERTHET BONDET Michelle domiciliée, à Corbas (Rhône), 24 Avenue Jean Moulin et souhaitant obtenir le renouvellement de la concession **n°3/21/18**.

Il est accordé une concession quinzenaire au nom de M. GUEMY Roger à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée.

Cette concession est accordée à titre de **renouvellement** pour une durée de quinze ans prenant effet le 12 juin 2024 et expirant le 12 juin 2039.

La concession est accordée moyennant la somme de cent Euros, qui a été versée au trésor public.

Un exemplaire du présent acte sera adressé au titulaire de la concession.

Le 4 décembre 2024

Le Maire

